

LES REUNIONS MENSUELLES D'INFORMATION SYNDICALE.

Elles font partie intégrante du droit syndical dans la fonction publique de l'éducation nationale. Toute section locale a le droit de tenir ce type de réunion d'information. Il existe une tolérance s'il n'existe pas de section locale.

Aucune autorisation n'est à demander au chef d'établissement, il suffit de demander la mise à disposition d'une salle dans l'établissement. L'heure choisie reste à la discrétion des personnels. Les personnels sont libérés de cours lorsqu'ils y assistent.

La section départementale vous conseille de déposer la demande de salle au nom de la FSU afin que l'ensemble des personnels (MISE, Administratifs, TOS) puisse y assister. Elle est ouverte aux syndiqués et aux non-syndiqués. L'autorisation est limitée à une réunion par mois et par syndicat.

PROLONGEANT LE DISPOSITIF DE L'ANNEE DERNIERE, la section départementale se propose de se tenir à votre disposition afin de venir **animer vos réunions d'information syndicale**. Si vous désirez recevoir des éclairages sur un point d'actualité, de l'information syndicale sur vos droits, vous voulez recevoir un coup de main afin de préparer vos actions locales,

PREVENEZ-NOUS, nous pouvons nous déplacer pour vous aider.

N.B. : téléphonez, bien sûr suffisamment à l'avance.

PEUT-ON PARLER DE BONNE RENTREE ?

Le Ministère, le Rectorat, l'Inspection d'Académie de l'Essonne pourront afficher une « bonne rentrée ». Peu de postes vacants dans les collèges et les lycées. Pour les autres personnels, MISE, Aide éducateurs, assistants d'éducation, infirmières, TOS, assistante sociale, Copsy, nous commençons déjà à être habitués à ne plus les voir en poste dès la rentrée et à attendre leur nomination au 15 octobre.

MAIS, SOYONS CONSCIENTS, CHERS COLLEGUES, QUE CETTE RENTREE A UN COUT.

L'offre de formation a été tellement compressée, les postes supprimées, les classes tellement surchargées que pour la première fois, il semblerait que chaque élève aura un enseignant. Mais d'un autre côté, les non titulaires sont soumis au chômage de masse dans notre Académie. Les TZR attachés administrativement et non affectés sont soumis à de fortes pressions dans les établissements afin de faire tout et n'importe quoi. Et pourtant, déjà les congés longue maladie ne sont pas remplacés, au moins une douzaine sur le département, au 20 septembre.

A CELA, IL FAUT AJOUTER LE DECRET SUR LES REMPLACEMENTS DE COURTE DUREE.

Soyons vigilants et préparons la riposte dans les établissements en informant les collègues, en argumentant avec les parents, en préparant des déclarations en vue du CA.

N'OUBLIONS PAS DE SIGNER LA PETITION NATIONALE EN LIGNE ET DANS LES ETABLISSEMENTS SUR PAPIER.

LA SECTION SE TIENT PRETE à répondre à vos invitations afin de vous informer de la situation.

N'HESITEZ PAS A PRENDRE LES HEURES D'INFORMATION SYNDICALE.

Frank BOULLE, secrétaire départemental.

INFOS DU 91.

DECRET SUR LES REMPLACEMENTS : LES COLLEGUES DE MATHS DES PYRAMIDES, EVERY DEVANCENT L'APPEL.

Nous venons d'apprendre en lisant un hebdo parisien que certains collègues, dans cet établissement, venaient de donner leur accord afin de créer une « brigade de remplacement » dans leur discipline. Ils ont même décidé « d'offrir » une demi-journée hebdomadaire de liberté dans leur emploi du temps afin de caser les remplacements.

Les autres disciplines s'insurgent. Nous tenons à rappeler à nos collègues que le SNES refuse toute négociation de protocole de remplacement. Notre syndicat refuse de voir désorganiser le service public d'éducation dans les établissements. Sur les remplacements, le problème est essentiellement sur les absences de longue durée, comme l'ont prouvé les victoires remportées par les conseils locaux de parents au Tribunal administratif.

LYCEE MAURICE ELIOT, EPINAY SOUS SENART : LA SELECTION PAR LES MATHS A ENCORE DES BEAUX JOURS DEVANT ELLE.

En classe de 2^e, des modules ont été mis en place en fonction du niveau des élèves. Dans le cadre de la DGH, les « bons » auront des « heures d'approfondissement », les « mauvais » des « heures de remise à niveau ». Donne-t-on plus à quel type d'élèves ? Tous les élèves ont-ils leurs horaires obligatoires ?

RAPPEL : les CA sont souverains en terme d'autonomie pédagogique. D'où l'importance d'avoir des représentants qui défendent toutes les disciplines ?

ELEVES SANS PAPIER : LA

VIGILANCE S'IMPOSE. De nombreux élèves « sans papier » suivent une scolarité normale dans notre département. Le Ministère de l'Intérieur a pris la décision d'augmenter les reconduites à la frontière. Un de vos élèves peut en être victime. **N'HESITEZ PAS A NOUS CONTACTER OU A CONTACTER LA FSU 91.**

UNE SECTION FSU POURSUIT SON ACTION AUX TARTERETS.

L'année dernière, a vu le baptême du collège des Tarterets en Léopold Sedar-Senghor et la création d'une section FSU dans ce même établissement. **LONGUE VIE A CETTE SECTION !**

Si vous manquez de syndiqués dans une même catégorie, vous pouvez former une section avec vos collègues du SNEP (EPS), de l'UNATOS (agents), du SNICS (infirmières), SNASUB (administratifs).